NORME INTERNATIONALE

ISO 19110

Première édition
2005-02-15

AMENDEMENT 1
2011-06-15

Information géographique — Méthodologie de catalogage des entités

AMENDEMENT 1

Geographic information — Methodology for feature cataloguing

AMENDMENT 1

Numéro de référence
ISO 19110:2005/Amd.1:2011(F)

© ISO 2011



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2011

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Version française parue en 2014

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 1 à l'ISO 19110:2005 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 211, *Information géographique/géomatique*.

© ISO 2011 – Tous droits réservés

Introduction

Cet amendement se fonde sur l'expérience acquise en mettant l'ISO 19110:2005 en œuvre, sur l'expérience et les leçons retenues par l'équipe du projet ISO 19126, sur la nécessité d'une harmonisation avec les autres normes ISO/TC 211 et présente, notamment, un schéma eXtensible Mark-up Language (XML) d'encodage des catalogues d'entités. Cet amendement définit des schémas XML qui permettent une amélioration de l'interopérabilité en constituant une spécification commune de description, de validation et d'échange d'informations de catalogues d'entités.

Les changements figurant dans cet amendement ont pour objet :

— de faciliter l'utilisation de l'ISO 19110:2005 pour créer des catalogues d'entités géographiques ;

— d'assurer une description cohérente des types d'entités d'un schéma d'application ;

— d'améliorer la conformité de l'ISO 19110:2005 à l'ISO 19109 ;

— de permettre une implémentation du schéma XML reposant sur les règles d'encodage de l'ISO/TS 19139, de catalogues d'entités conformes à l'ISO 19110:2005.

— de permettre l'enregistrement des catalogues d'entités et de leurs types d'entités.

 © ISO 2011 – Tous droits réservés